

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance vendredi 06 mars à 19 heures 30.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 06 mars 2026 à 19 heures 30 en session ordinaire à la Mairie.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 02/03/2026

La séance est ouverte par M. FERRARI Philippe, Maire, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Étaient présents :

FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, SAMSON Aurélie, GACHET Stéphanie, PERIER Marine

Étaient absents ou excusés :

LEXTRAIT Emmanuel, MATKOVIC-PELLERIN Jessica,

Madame VIBERT Annie est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal ainsi que les délibérations prises au cours de la séance du 19/12/2025 sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

1/ Indemnités pour le gardiennage de l'église communale

M. le maire rappelle au conseil municipal que la commune a la possibilité de verser une indemnité de gardiennage pour l'église communale.

M. le Maire rappelle que pour l'année 2025, le montant de l'indemnité versé à M. MICHEL François, gardien, qui réside dans la commune était de 230 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer, pour l'année 2026, l'indemnité de gardiennage de l'église communale accordée à M. MICHEL François à 230 € dès lors que le bénéficiaire réside dans la commune.

2/ Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) 2025

M. le Maire se retire de la séance et RIVOLLET Yves, 1er Adjoint, est désigné par le Conseil municipal en tant que président de séance.

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sainte-Reine,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	399 546,97	178 032,00
	Recettes réalisées (1)	B	225 418,16	247 781,88
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	548 527,28	484 453,54
	Dépenses réalisées (1)	E	515 543,34	284 220,83
	Restes à réaliser	F	12 500,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-290 125,18	-36 438,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	148 980,31	306 421,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-141 144,87	269 982,59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-12 500,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-153 644,87	269 982,59

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sainte-Reine,

- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3/ VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- TH (taxe d'habitation) : 13.37 %
- TFB (taxe foncière bâti) : 25.38 %
- TFNB (taxe foncière non bâti) : 81.51 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les taxes directes locales pour l'année 2026

4/ Subventions 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE

- Bauges Ski Nordique :	200 €
- Bauges Solidarité :	180 €
- Association Locale ADMR du Cœur des Bauges :	250 €
- Club escalade Bauju :	100 €
- Tetra Libre :	100 €
- Saint Pierre Sport Gymnastique :	150 €
Total :	980 €

5/ Affectation du résultat

La somme de 153 644.87 € est affectée au compte 1068 (investissement - recette) au budget 2026.

La somme de 116 337.72 € est affectée au compte 002 (fonctionnement -recette)

La somme de 141 144.87 € est affectée au compte 001 (investissement- dépense)

Voté à l'unanimité.

6/ Approbation du budget primitif principal 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2026 au Conseil Municipal qui se présente comme suit :

Pour la section de fonctionnement

- Dépenses : 349 961.40 €
- Recettes : 349 961.40 €

Pour la section d'investissement

- Dépenses : 289 106.27 €
- Recettes : 289 106.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif principal 2026.

7/ Approbation du Compte financier unique CFU du budget annexe « Lotissement Chez Elie » 2025

M. le Maire se retire de la séance et RIVOLLET Yves, 1er Adjoint, est désigné par le Conseil municipal en tant que président de séance.

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sainte-Reine du budget annexe du lotissement,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	217 031,85	335 904,57
	Recettes réalisées (1)	B	217 031,85	277 748,03
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	348 704,67	335 904,57
	Dépenses réalisées (1)	E	290 466,07	277 748,03
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-73 434,22	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	131 672,82	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	58 238,60	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	58 238,60	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sainte-Reine du budget annexe du lotissement,

- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8/ Approbation du budget annexe du « Lotissement Chez Elie » 2026

Monsieur le Maire présente le budget annexe « Lotissement Chez Elie » 2026 au Conseil Municipal qui se présente comme suit :

Pour la section de fonctionnement

- Dépenses : 367 961.31 €
- Recettes : 367 961.31 €

Pour la section d'investissement

- Dépenses : 380 761.31 €
- Recettes : 380 761.31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
VOTE le budget annexe « Lotissement Chez Elie » 2026.

9/ Questions diverses

La commission pour l'attribution des lots du lotissement « Chez Elie » a été organisée ce jour.
3 dossiers correspondent aux critères imposés par le cahier des charges.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Secrétaire de Séance,
Madame VIBERT Annie



Le Maire,
Philippe FERRARI

